

Baloise – Politique d’investissement responsable

À titre d’information
uniquement

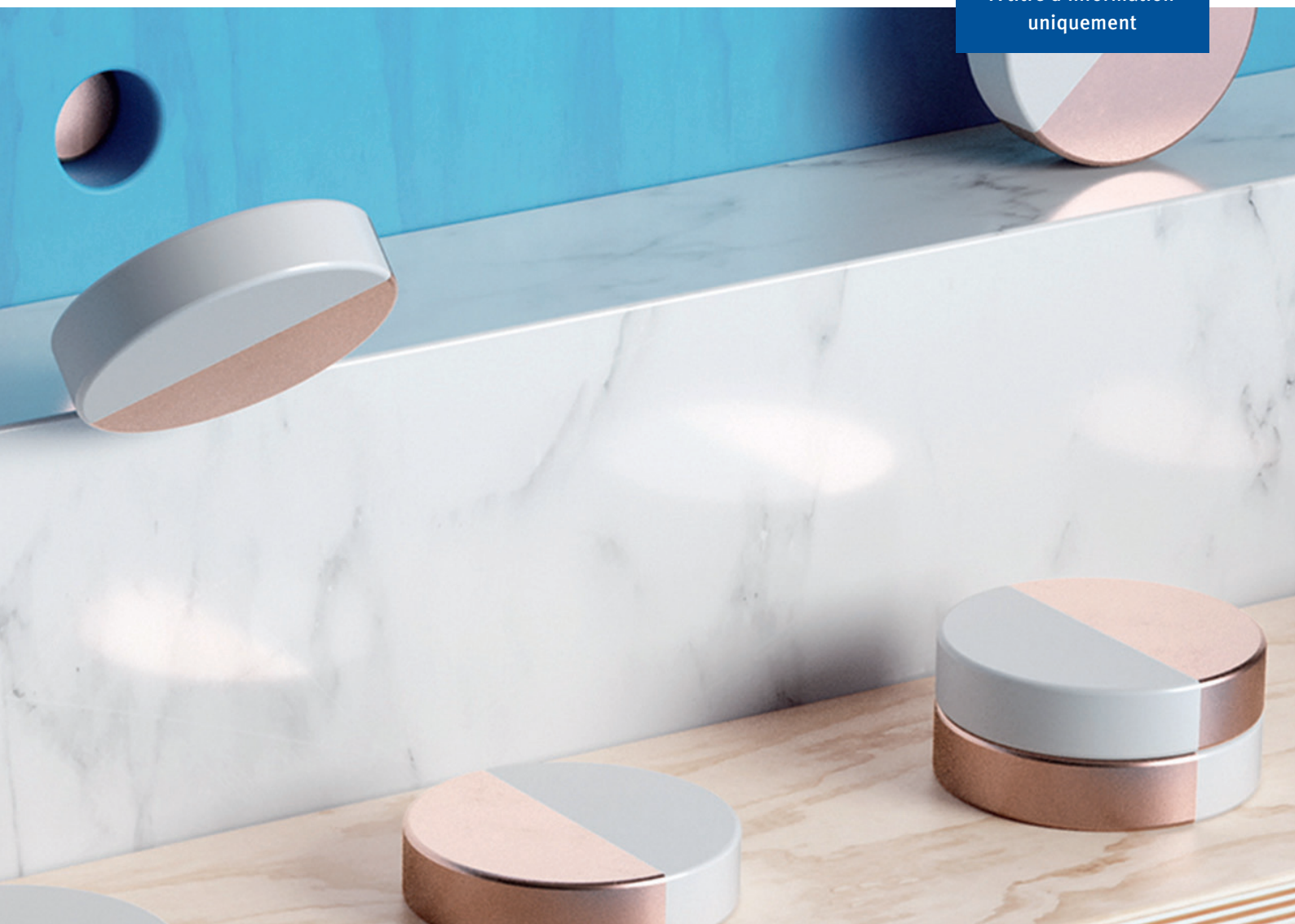


Table des matières

1	Glossaire	3
2	Règlements de l'UE applicables	4
3	Objectif de la politique	4
4	Déclaration de politique	5
5	Gouvernance	5
5.1	Rôles et responsabilité	5
5.1.1	Group Strategy Board	5
5.1.2	Comité de placement responsable	5
5.1.3	Pool/équipe centrale du placement responsable	6
5.1.4	Portfolio Management	6
5.2	Règlements de rémunération	6
6	Stratégie de placement responsable	7
6.1	Stratégie de placement	7
6.2	Informations appropriées et collecte de données non financières	9
6.3	Critères de surveillance technique pour les fonds de placement dans l'UE – Taxonomie	9
6.4	Objectifs de développement durable	9
7	Risques de durabilité et gestion du risque	10
7.1	Intégration des risques de durabilité	10
7.2	Types de risques	10
7.3	Prévenir tout conflit d'intérêts	10
7.4	Outils de surveillance	11
8	Publication et établissement de rapports	11
8.1	Résultats des règlements	11
8.2	Établissement de rapports	11
8.3	Transparence	11
9	Engagements – nous acceptons la responsabilité	12
10	Révision de la politique	12
	Annexe I – Baloise Fund Invest (Lux)	13
	Annexe II – Baloise Alternative Invest S.A.	14

1 Glossaire

Terme	Description
Baloise	Baloise Group
BAM/la société	Baloise Asset Management est le gérant de fortune des entités juridiques suisses de la Baloise et des fonds de placement de la Baloise. Elle est également la conseillère des entités juridiques internationales de la Baloise.
Incidences négatives sur les facteurs de durabilité	Incidences des décisions d'investissement et du conseil résultant en des conséquences défavorables aux facteurs de durabilité
Société de gestion	La société de gestion ou GFIA des fonds de placement de la Baloise telle que définie à l'annexe correspondante
Conseil d'administration	Conseil d'administration de BAM/la société
Clients	Clients de Baloise Group
ESG	Environnement, social et de gouvernance
Fonds de placement de la Baloise	Les fonds de placement de la Baloise pour qui la société agit comme portfolio manager
Investisseurs	Les investisseurs dans les fonds de placement de la Baloise
Politique	La présente politique d'investissement responsable
Investissement responsable/RI	Intégration des facteurs ESG à nos décisions d'investissement
Personnel	Toute personne, sans restriction, faisant partie de la direction ou du personnel de BAM/de la société ainsi que l'ensemble des fournisseurs de services agissant pour le compte ou au nom de BAM/de la société
Facteurs de durabilité	Liste des thématiques environnementales, sociales et liées aux collaborateurs, respect des droits humains, questions en matière de lutte contre la corruption requise par la directive de présentation de rapports non financiers.
Risques de durabilité	Événement ou condition d'ordre environnemental, social ou ayant trait à la gouvernance dont la survenue peut entraîner une incidence négative effective ou potentielle importante sur la valeur de l'investissement.

2 Règlements de l'UE applicables

Les entités et produits au sein de l'UE sont soumis aux cadres réglementaires suivants:

Règlements	<p>Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, «SFDR»</p> <p>Règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les indices de référence «transition climatique» de l'Union, les indices de référence «accord de Paris» de l'Union et la publication d'informations en matière de durabilité pour les indices de référence</p> <p>Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, «règlement sur la taxonomie»</p>
Directives	<p>Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, «NFRD»</p>

3 Objectif de la politique

La présente politique vise à soutenir l'intégration de risques de durabilité aux activités d'investissement de la société, à promouvoir un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et à garantir la réduction à un minimum de l'impact sur l'environnement des activités d'investissement de la société réalisées par ses portefeuilles d'entreprises, au moyen de la mise en œuvre de règles ESG au cours des différentes phases de son activité.

La présente police doit:

- fournir des règles harmonisées quant à la transparence des activités d'investissement de la société;
- expliquer l'intégration des facteurs de durabilité dans la prise de décision ou le processus de conseil, notamment à l'égard de l'intégration des risques de durabilité;
- démontrer la façon dont les objectifs de durabilité dans le processus d'investissement sont atteints;
- justifier la solidité de son approche d'investissement à l'égard des risques climatiques;
- établir les exigences de connaissances au sein des différentes fonctions de la société et du conseil d'administration.

4 Déclaration de politique

Baloise Group est une compagnie d'assurances née de l'idée d'une communauté de soutien. Depuis toujours, nous avons conscience de l'importance de la prise de responsabilité et mettons nos actions au service d'un développement durable. Baloise Asset Management, le gérant de fortune de Baloise Group, s'intègre à la stratégie globale et endosse la responsabilité en matière de stratégie de placement en vue d'investir les actifs d'assurance de Baloise Group. Les principes de l'investissement responsable sont également appliqués aux produits pour clients tiers, tels que les produits d'investissement pour les caisses de pension.

Baloise Group estime que le développement durable ainsi que les services financiers et d'assurance partagent des similarités majeures. Ce sont en effet des activités de long terme et impliquant une gestion responsable des risques et ressources. La Baloise souhaite par conséquent sécuriser ses propres activités commerciales et ainsi les emplois de ses collaborateurs à long terme, et participer activement à

façonner la transformation sociale en tant qu'entreprise citoyenne.

La présente politique d'investissement responsable a été élaborée afin de souligner la conformité de la Baloise aux exigences de l'intégration des risques de durabilité au processus de décision en matière d'investissement, et de fournir aux investisseurs une description claire des convictions d'investissement de la société en matière d'ESG. En agissant conformément aux règles établies dans la politique d'investissement responsable, la société doit assurer la cohérence de sa vision de l'investissement responsable.

Sauf disposition réglementaire contraire, la présente politique s'applique à l'investissement des actifs d'assurance internes (gestion ou conseil) et aux produits/fonds gérés par Baloise Asset Management ainsi qu'à la sélection de fonds tiers. Veuillez consulter les annexes pour plus d'informations sur les produits.

5 Gouvernance

BAM/la société attribue les fonctions en interne et s'assure que l'organe suprême et les autres fonctions de contrôle sont responsables de la conformité de la société à ses obligations. Les principaux acteurs de la fonction ESG sont:

- Group Strategy Board
- Comité de placement responsable
- Pool/équipe centrale du placement responsable
- Portfolio Management

D'autres organes et cadres au sein de l'organisation peuvent également jouer un rôle de premier plan. Différents services comme Finances, Investor Relations, Communications, Service juridique et Compliance sont impliqués afin d'assurer que leur vision et leurs contributions soient intégrées à la mise en œuvre effective de la présente politique.

La société consacre les ressources adéquates à l'intégration et à la formation de l'ensemble des acteurs de la société en vue de leur fournir des connaissances cohérentes quant aux questions d'ESG.

5.1 Rôles et responsabilité

5.1.1 Group Strategy Board

Le Group Strategy Board se compose de la direction du groupe et des CEO des entreprises nationales de la Baloise. Le Group Strategy Board a délégué à BAM les décisions quant aux questions ayant trait à la mise en œuvre et à l'application de l'investissement.

5.1.2 Comité de placement responsable

La société a procédé à une adaptation de la structure de sa gouvernance en raison de l'investissement responsable et de l'association y relative des risques de durabilité et de l'ESG dans le processus de prise de décision d'investissement, ainsi que dans le cadre de la surveillance nécessaire de nos directives de placement responsable.

Le Comité de placement responsable (CPR) est chargé du développement de la stratégie éponyme et du contrôle de la politique de placement.

Les équipes d'investissement prennent l'ensemble des décisions de placement pour les fonds. Les risques de durabilité ainsi que les restrictions de placement contractuelles sont pris en compte dans les décisions d'investissement d'ordre quantitatif.

Le CPR comprend des représentants du conseil d'administration de BAM et du représentant du groupe en matière de durabilité. Ce comité décide des étapes stratégiques de l'investissement responsable de Baloise Group, développées et mises en œuvre par le pool/l'équipe centrale du placement responsable.

Parmi leurs missions figurent notamment:

- la décision quant aux initiatives liées à l'ESG;
- la surveillance de la bonne mise en œuvre de l'investissement responsable;
- l'entretien d'une compréhension des pratiques d'excellence internationale en matière d'investissement responsable pour garantir que les politiques d'investissement responsable et les procédures restent à la pointe;
- le soutien aux équipes de gestion d'investissement dans le développement de l'approche ESG pour les nouveaux fonds de placement.

5.1.3 Pool/équipe centrale du placement responsable

Le pool/l'équipe centrale du placement responsable réunit des spécialistes venus de diverses équipes de la gestion de fortune, par exemple Portfolio Management, Service juridique ou Investment Controlling.

Ce groupe de travail possède l'expertise en vue de développer et de mettre à jour régulièrement le contenu relatif à l'approche d'investissement responsable.

La mission du pool/de l'équipe centrale du placement responsable est de surveiller:

- la publication de nouvelles exigences réglementaires depuis la mise en œuvre de la présente politique d'investissement responsable;
- la bonne exécution des initiatives ESG;
- le respect des listes d'exclusion;
- les engagements liés à la participation à des initiatives internationales en matière de finance durable;
- la présentation de nouveaux projets ESG.

5.1.4 Portfolio Management

L'équipe Portfolio Management est chargée de l'intégration des aspects ESG dans les décisions d'investissement. Elle est également en partie impliquée dans la sélection et la participation à des engagements collaboratifs et dans l'exercice de droits de vote par procuration pour le portefeuille d'assurance. Le pool du placement responsable tel que décrit ci-dessus seconde l'équipe Portfolio Management dans le développement de l'expertise nécessaire pour mener à bien ces missions.

5.2 Règlements de rémunération

Les dirigeants de la société font preuve de transparence sur les termes qualitatifs ou quantitatifs des politiques de rémunération en lien avec l'intégration de risques de durabilité à long terme.

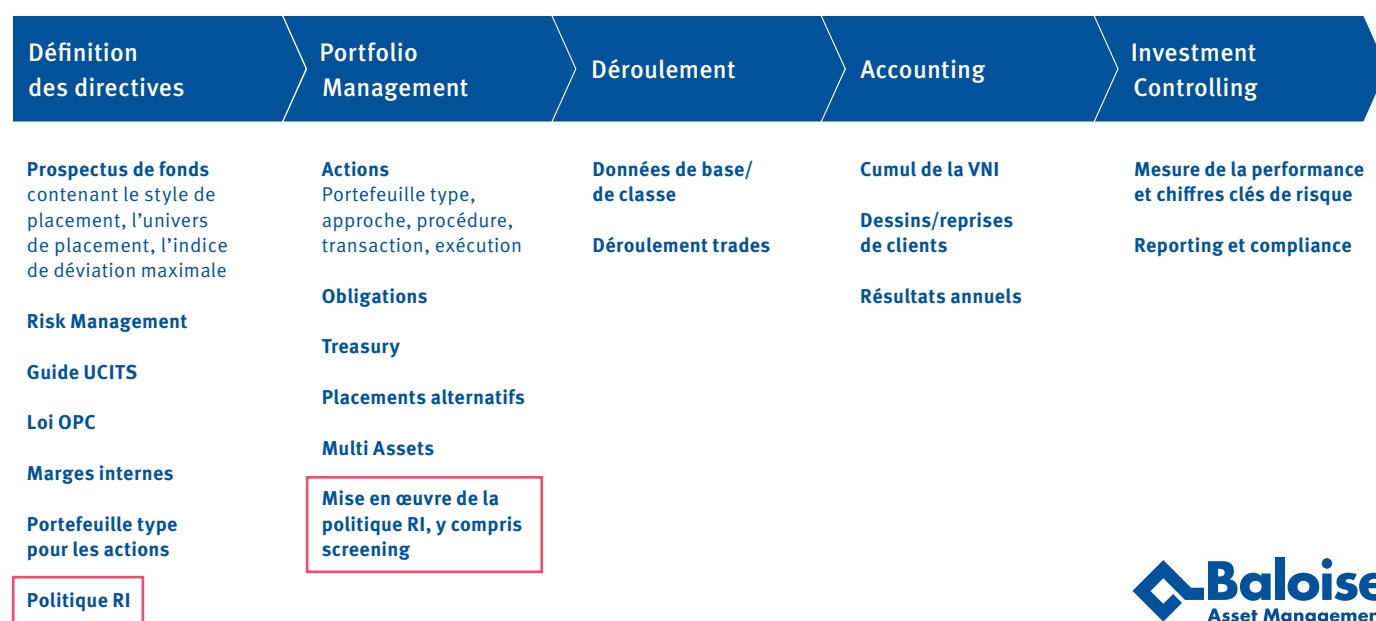
Le règlement de rémunération de la société correspond à la nature de long terme de l'activité et à l'orientation fiduciaire. Le règlement de rémunération encourage une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risque excessive, incompatible avec notre profil de risque ainsi que celui des fonds que la société gère, y compris les risques de durabilité émanant en particulier d'événements liés au climat et de la réponse de la société civile au changement climatique.

6 Stratégie de placement responsable

L'investissement responsable fait partie intégrante de notre processus global de décision de placement. La présente politique permet de définir les directives de placement responsable ainsi que leur mise en œuvre dans les étapes de gestion de portefeuille.

La société est convaincue que l'intégration de critères ESG dans le processus de placement a un effet positif sur le

risque de rendement et que nous pouvons réduire les risques de durabilité ayant un potentiel impact financier. Un horizon d'investissement holistique et de long terme est essentiel dans l'analyse d'investissement pour un profil risque/rendement positif. À cet égard, nous considérons les directives de placement responsable comme un outil supplémentaire de gestion du risque.



6.1 Stratégie de placement

La société déclare clairement en quoi consiste la mise en œuvre de sa stratégie de placement ESG et met en place des processus d'investissement clairs et transparents intégrant les risques ESG. Elle peut recourir à différents principes afin de définir ses approches de placement responsable et les intégrer au processus d'investissement et à la composition du portefeuille.

La politique d'investissement responsable de la Baloise repose sur trois piliers stratégiques, comme le présente l'illustration suivante:

1. Sélection négative et exclusion:

La société exclura les entreprises soit en raison de leurs activités commerciales (p. ex., armes illégales/controversées) ou conformément à la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) qui est

respectée. De telles exclusions limitent l'exposition à des secteurs et activités exposés à des risques de durabilité majeurs.

Nous appliquons par ailleurs les vérifications MSCI suivantes:

- Cluster Bombs (revenue threshold of 0%) (bombes à fragmentation, seuil de revenu de 0%)
- Land Mines (revenue threshold of 0%) (mines terrestres, seuil de revenu de 0%)
- Biochemical Weapons & -Systems (revenue threshold of 0%) (armes et systèmes biochimiques, seuil de revenus de %)
- Depleted Uranium Weapons (revenue threshold of 0%) (armes à l'uranium appauvri, seuil de revenu de 0%)
- Blinding Lasers Weapons (revenue threshold of 0%) (armes laser aveuglantes, seuil de revenu de 0%)
- Weapons – Non-Detectable Fragments (revenue threshold of 0%) (armes aux éclats non localisables, seuil de revenu de 0%)

Innovations dans l'investissement responsable

Intégration ESG

- Titre avec au moins une notation B
- Fourniture de données ESG claires pour la gestion de portefeuille

Exclusion

- Producteurs d'armes controversées (y compris la liste SVVK-ASIR)
- Producteurs de charbon, pour au moins 10% du chiffre d'affaires
- Producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels, pour au moins 10% du chiffre d'affaires
- Producteurs avec actifs irrécupérables élevés et gestion insuffisante



Active Ownership

- Exercice des droits de vote pour les grandes capitalisations suisses dans le portefeuille d'assurance
- Dialogue collaboratif avec des entreprises sur des thèmes spécifiques ou transversaux concernant, p. ex. le changement climatique ou les droits de l'homme.

- Incendiary Weapons (revenue threshold of 0%) (armes incendiaires, seuil de revenu de 0%)
- Nuclear Weapons (revenue threshold of 1%) (armes nucléaires, seuil de revenu de 1%)

Enfin, en vue de limiter l'exposition de nos fonds aux risques de durabilité majeurs liés au changement climatique, nous excluons les entreprises selon leur engagement dans le charbon (au moins 10% de leurs ventes totales), les producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels (au moins 10% des ventes totales) et les producteurs ayant une forte part d'actifs délaissés, à savoir ayant une part élevée de pétrole et de gaz, et ayant simultanément une gestion inadéquate.

2. Intégration ESG:

Les équipes d'investissement intègrent les risques de durabilité à l'analyse d'investissement en exigeant des entreprises un score ESG au moins égal à B (selon les catégories de scores ESG de MSCI), en vue de leur inclusion dans l'univers d'investissement. En vue de préserver un profil risque/rendement positif, les équipes d'investissement intègrent les risques de durabilité dans le processus de placement.

L'ensemble des équipes d'investissement ont accès à la base de données ESG de MSCI et la société fournit également des informations ESG dédiées de sorte que les équipes puissent en tenir compte dans leurs décisions de placement.

3. Vote par procuration et engagement:

Vote par procuration: nous exerçons nos droits de vote pour les grandes capitalisations suisses dans le portefeuille d'assurance fondée sur les principes d'une bonne gouvernance d'entreprise et d'une éthique saine.

Fig. 1: Stratégie d'active ownership de la Baloise en 3 piliers



Engagement: dans le cadre de notre politique Active Ownership (cf. www.baloise-asset-management.com/dam/baloise-asset-management-com/documents/en/nachhaltigkeit/BAM_Strategie-Active-Ownership_EN_210301.pdf), nous menons un dialogue actif avec les entreprises privées ou le secteur public sur des questions ESG spécifiques ou transversales via nos participations aux associations professionnelles (p. ex. PRI, ASA, AMAS, SSF). Notre approche «Active Ownership» vise à produire des rendements durables à long terme tout en créant des effets environnementaux et sociaux positifs.

6.2 Informations appropriées et collecte de données non financières

Le type d'information pertinent pour l'entreprise cible dépend de l'approche d'investissement ESG définie précédemment. Les équipes de Portfolio Management, du Service juridique ou de l'Investment Controlling peuvent collecter des données sur la stratégie ESG via les procédures d'obligation de diligence internes, ou intégrer des informations publiques.

Les informations relatives à la durabilité peuvent être présentées sous plusieurs formes aux utilisateurs, notamment en tant que métriques ou classements et indices ESG, afin d'appuyer les décisions commerciales. Il est également possible de recourir aux notations fournies par des agences externes, ou des scores internes, de conclure des partenariats ou de procéder à des acquisitions.

6.3 Critères de surveillance technique pour les fonds de placement dans l'UE – Taxonomie

Le cas échéant, la société s'appuie sur le règlement sur la taxonomie pour déterminer la concordance du fonds avec la définition des investissements responsables d'un point de vue environnemental qui y est prévue. Selon la stratégie visée, la conformité au règlement sur la taxonomie doit être surveillée au niveau de l'investissement sous-jacent et du portefeuille.

- Pourcentage du chiffre d'affaires concordant avec la taxonomie: cette donnée livre un tableau clair de la position d'une entreprise par rapport à la taxonomie
- Dépenses en capital conformes à la taxonomie: cette donnée est pour les investisseurs un excellent indicateur de la trajectoire que suit une entreprise

6.4 Objectifs de développement durable

En vue de livrer la plus grande contribution possible à la transformation sociale en tant qu'entreprise citoyenne, la société applique les objectifs de développement durable de l'ONU en tant que cadre de mise en œuvre des objectifs et mesures, en plus de l'approche de création de valeur.

Les objectifs de développement durable (ODD) sont 17 objectifs définis par les Nations unies et adaptées par les gouvernements de 193 pays du monde en 2015. Ils constituent un programme global pour les personnes, la planète et la prospérité mondiale d'ici 2030.

Dans ce cadre, la société se concentre principalement sur la protection du climat et donc l'objectif de développement durable no 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) dans le domaine du placement responsable des fonds. Par conséquent, Baloise Asset Management a lancé une stratégie climatique dédiée le 1^{er} février 2021. Il est dans notre intérêt de limiter les risques environnementaux tout en créant des effets positifs pour l'environnement afin de le protéger pour nous tous à long terme. Notre stratégie climatique repose sur quatre piliers et fait partie intégrante de la politique d'investissement responsable de la Baloise:

1. Exclusion
2. Intégration ESG
3. Engagement
4. Transparence

Fig. 2: Stratégie climat Baloise Asset Management en 4 piliers



7 Risques de durabilité et gestion du risque

7.1 Intégration des risques de durabilité

La société a confiance dans le fait que l'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement aura un effet positif sur le profil risque/rendement, et qu'elle sera en mesure de réduire les risques de durabilité pouvant avoir un impact financier.

La société reconnaît que les risques de durabilité peuvent être majeurs. Ils sont par conséquent inclus dès le début du processus d'investissement (cf. description dans la section de la stratégie de placement responsable ci-dessus).

Afin de les ancrer davantage, la société renvoie aux scores ESG de MSCI Ltd. Ils sont compilés sur la base de la matérialité des risques et opportunités de durabilité. Le modèle de notation ESG de MSCI est donc fondé sur un modèle risque/opportunité: comment les facteurs de durabilité peuvent-ils influencer positivement (opportunités) ou négativement (risques) le succès à long terme de la société? Les risques et opportunités de durabilité sélectionnés par sous-secteur sont ceux ayant un impact financier sur la performance de la société.

La société utilise la notation ESG agrégée des entreprises/holdings individuelles. Il s'agit de la moyenne pondérée agrégée des scores individuels des enjeux clés (environ 37 éléments) et des notations des entreprises normalisées par secteur. Les questions clés correspondent au détail des trois piliers que sont l'environnement («E»), le social («S») et la gouvernance («G») ainsi que les dix thèmes qui en sont issus (p. ex. changement climatique, capital humain ou comportement de l'entreprise).

Enfin, grâce à notre politique Active Ownership, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021, nous mettons notre puissance financière à profit pour convaincre les entreprises de mieux gérer les risques de durabilité et de tirer le meilleur parti des opportunités afin de préserver leur valeur et les rendements des fonds.

7.2 Types de risques

Les risques de durabilité désignent un événement ou une condition d'ordre environnemental, social ou ayant trait à la gouvernance dont la survenue peut entraîner une incidence effective ou potentielle importante sur la valeur ou d'autres caractéristiques des investissements réalisés par la société

en tant que gérant de fortune pour les entités suisses de la Baloise et les fonds de placement de la Baloise, ainsi qu'en tant que conseillère aux entités internationales de la Baloise.

De tels risques émanent principalement d'événements liés au climat résultant du changement climatique (c.-à-d. risques physiques) ou à la réponse de la société civile au changement climatique (c.-à-d. risques de transition) pouvant entraîner des pertes inattendues et affecter les investissements et la santé financière de la société et des fonds. Les événements d'ordre social (p. ex. inégalité, inclusion, relations professionnelles, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, évolution du comportement des clients, etc.), ou les insuffisances en matière de gouvernance (p. ex. violation importante et récurrente des accords internationaux, problèmes de corruption, qualité des produits et sécurité, pratiques commerciales, etc.) peuvent également se traduire en risques de durabilité.

Ces nouveaux risques physiques et de transition peuvent être des facteurs de catégories de risques existantes et sont intégrés en conséquence au cadre de gestion du risque du groupe et de la société de gestion des différents fonds de placement de la Baloise.

Certains marchés, secteurs et régions auront des expositions aux risques de durabilité plus importants que d'autres. Par exemple, les marchés, secteurs et régions où la surveillance gouvernementale ou réglementaire est relativement faible ou affichant une moindre transparence quant aux facteurs de durabilité peuvent être exposés à des risques de durabilité plus importants. En conséquence et parmi d'autres facteurs, l'exposition de l'investissement aux différents risques de durabilité peut fluctuer en raison des différents marchés, secteurs et régions d'exposition.

7.3 Prévenir tout conflit d'intérêts

La société tiendra compte des potentiels types de conflits d'intérêts survenant au cours de ses activités d'investissement et de conseil en lien avec l'intégration des facteurs et risques de durabilité. Elle tâchera de les éviter ou de les traiter conformément aux accords avec les parties prenantes et les pratiques d'excellence en matière de capital-risque.

7.4 Outils de surveillance

En vue d'assurer le respect à tout moment de la politique d'investissement responsable de la Baloise tout au long du cycle de vie des investissements, la société a décidé de recourir à plusieurs niveaux de contrôle.

La société assure la conformité aux directives de placement responsable pour les différents fonds en examinant régulièrement les investissements effectués.

8 Publication et établissement de rapports

8.1 Résultats des règlements

L'ensemble des composantes de la politique d'investissement responsable font l'objet d'une surveillance dans l'étape de controlling des investissements.

- **Sélection négative et exclusion:** engagement régulier à examiner et à mettre à jour la liste des exclusions, également en vue d'aller vers le désinvestissement; cette transition pourrait être réalisée en élargissant la liste des exclusions.
- **Intégration ESG:** décisions d'investissement et/ou valeur d'investissement liée impactée(s) par les considérations ESG; généralement, cela est mis en évidence par une analyse ex ante ou ex post réalisée soit en interne ou par des acteurs du marché; notation ESG du portefeuille ou des secteurs au sein du portefeuille, le cas échéant.
- **Vote par procuration et engagement:** mise en avant des activités d'engagement du gérant de fortune et métriques de comportement de vote le cas échéant.

8.2 Établissement de rapports

En vue d'évaluer l'impact de son portefeuille, la société se concentre par exemple sur les notations ESG de MSCI le cas échéant. Les notations de durabilité sont utilisées pour déterminer les décisions de placement et la performance en relation avec les critères d'ordre environnemental, social, économique et ayant trait à la gouvernance éthique. Un autre exemple est la publication de l'intensité CO₂ de nos investissements, le cas échéant en comparaison avec l'indice de référence.

La société s'appuiera sur ces éléments en vue d'agrèger et de compiler un rapport du portefeuille axé sur la durabilité, généralement en réunissant les données relatives à la pondération des entreprises dans le portefeuille.

8.3 Transparence

La société peut fournir des informations supplémentaires concernant l'ESG via son site Internet, ses prospectus de fonds, ses fiches d'information ou tout autre type de documentation liée à la politique d'investissement responsable.

La société fait d'abord preuve de transparence quant à l'intégration des risques de durabilité dans les informations précontractuelles des fonds indiquant:

- la façon dont les risques de durabilité sont intégrés à la décision d'investissement; et
- les résultats de l'évaluation de l'impact probable des risques de durabilité sur les rendements du produit financier.

9 Engagements – nous acceptons la responsabilité

Nous entendons assumer notre responsabilité sur le marché suisse en matière d'investissements responsables et voulons participer activement à ses futures évolutions. Nous sommes par exemple membres de groupes de travail sur l'investissement responsable de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), d'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Nous nous engageons à renforcer notre implication auprès de nos parties prenantes. Nous sommes donc signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI).

10 Révision de la politique

L'intégration de la politique fera l'objet d'une révision, au moins une fois par an, par le comité de placement responsable de la société. Cette révision périodique devra évaluer si la politique:

- fonctionne conformément aux attentes; et
- est conforme aux normes et principes des règlements nationaux et internationaux applicables au secteur où la société est active.

Si aucune mise à jour n'est requise, la politique sera appliquée de manière cohérente au fil du temps. Si une mise à jour est requise, l'approbation formelle du conseil d'administration est nécessaire.

De manière générale, la société s'engage à l'amélioration continue de ses règlements et procédures conformément à ses objectifs.

La politique est approuvée par le comité de placement responsable et s'applique à la société ainsi qu'à son personnel.

Les communications relatives à la politique d'investissement responsable de la société sont disponibles sur le site Internet de la société (voir www.baloise-asset-management.com/fr/ch/a-propos-de-nous/investir-de-facon-responsable.html). Ces informations seront mises à jour annuellement ou en cas de changement dans la politique d'investissement responsable applicable.

Annexe I – Baloise Fund Invest (Lux)

Baloise Fund Invest (Lux) est une société d'investissement à capital variable (SICAV) luxembourgeoise (ci-après «BFI») soumise à la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, dans sa version modifiée, et gérée au Luxembourg par Waystone Management Company (Lux) S.A.

Baloise Asset Management (BAM) agit en qualité de portfolio manager délégué pour les compartiments suivants de BFI répondant à l'article 6 SFDR:

Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Activ (CHF)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Progress (CHF)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Dynamic (CHF)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Activ (EUR)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Progress (EUR)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Dynamic (EUR)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI InterStock (CHF)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Swissfranc Bond (CHF)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI EuroBond (EUR)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Equity Fund (EUR)
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Swiss TargetVol 5%
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Euro TargetVol 5%
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Systematic Flex Equity
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Dynamic Allocation 0-40
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Global Equity Select
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Megatrends Select
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Multi Asset Select
Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Real Estate and Infrastructure Select

BAM agit également en qualité de portfolio manager délégué pour Baloise Fund Invest (Lux) – BFI Positive Impact Select, une structure de fonds de fonds répondant à l'article 9 SFDR. Le processus de sélection de BAM pour ce compartiment assure que l'ensemble des fonds cibles répondent à la classification de l'article 9 SFDR, et que seule une minorité répond à la classification selon l'article 8 SFDR. BAM communiquera de manière transparente à propos de la proportion des catégories (p. ex. rapport de portefeuille ESG, fiche d'information du fonds). Des informations plus spécifiques sur le produit sont disponibles sur <https://baloise-asset-management.com/en/lu/private-customers/products/system-solution/bfi-positive-impact-select.html> art. 10 publication pour Positive Impact Select.

BAM met en œuvre les trois piliers stratégiques décrits dans la présente politique d'investissement responsable pour l'ensemble des compartiments où elle agit en qualité de portfolio manager délégué en vue de garantir l'intégration adéquate des risques de durabilité aux décisions de placement.

Par ailleurs, la société de gestion rend disponibles les informations relatives à sa stratégie d'intégration des risques de durabilité et à la compatibilité de ses règlements de rémunération avec lesdits risques de durabilité.

Des informations détaillées sur l'approche de la société de gestion en vue d'intégrer les risques de durabilité au processus de décision de placement sont disponibles dans la politique dédiée mise en place conformément aux exigences du SFDR et publiées en conséquence sur son site Internet www.waystone.com/waystone-policies/ (en anglais).

S'agissant de la délégation de la fonction de gestion de portefeuille à BAM, la société de gestion remplit ses obligations en intégrant les risques de durabilité à ses évaluations de risque post-transaction.

Pour l'heure, la société de gestion ne tient pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Conformément à l'art. 4 l b SFDR, la principale raison pour ne pas tenir compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de la société de gestion est le manque d'informations et de données afin d'évaluer les principales incidences négatives de manière adéquate.

Annexe II – Baloise Alternative Invest S.A.

Baloise Alternative Invest S.A. est une SICAV-RAIF luxembourgeoise (ci-après «**BAISA**») soumise à la Loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et à la Loi du 23 juillet 2016 relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés, dans leurs versions modifiées. Baloise Alternative Invest S.A. est gérée au Luxembourg par Carne Global Fund Managers (Luxembourg) S.A.

Baloise Asset Management (BAM) agit en qualité de portfolio manager délégué pour l'ensemble des compartiments de BAISA répondant à l'article 6 SFDR:

Baloise Senior Secured Loan Fund
Baloise Senior Secured Loan Fund I
Baloise Senior Secured Loan Fund II
Baloise Senior Secured Loan Fund III

BAM met en œuvre les trois piliers stratégiques décrits dans la présente politique d'investissement responsable pour l'ensemble des compartiments en vue de garantir l'intégration adéquate des risques de durabilité aux décisions de placement.

Par ailleurs, le GFIA rend disponibles les informations relatives à sa stratégie d'intégration des risques de durabilité et à la compatibilité de ses règlements de rémunération avec lesdits risques de durabilité.

Des informations détaillées sur l'approche du GFIA en vue d'intégrer les risques de durabilité au processus de décision de placement sont disponibles dans la politique dédiée mise en place conformément aux exigences du SFDR et publiées en conséquence sur son site Internet (en anglais) www.carnegroup.com/policies.

Considérant la délégation de la fonction de gestion de portefeuille à BAM, le GFIA remplit ses obligations en intégrant les risques de durabilité à ses évaluations de risque post-transaction.

Contact

Baloise Asset Management SA

Aeschengraben 21

CH-4002 Bâle

assetmanagement@baloise.com

www.baloise-asset-management.com